



gironde numérique

Le numérique au service des Girondins

COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 02 JUILLET 2018

Date de la convocation : 15 juin 2018

Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT

Présents :

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Monsieur Jean Luc LAMAISSON (Titulaire), Monsieur Patrice PAULETTO (Titulaire), Monsieur Serge BAUDY (Suppléant), Monsieur Laurent GARBUIO (Titulaire), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Romain PAGNAC (Suppléant), Monsieur José BLUTEAU (Titulaire), Monsieur Jean Louis SAUMON (Titulaire), Madame Carole DELADERRIERE (Titulaire), Monsieur Anacleto ALFONSO (Titulaire), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant), Madame Anne Laure FABRE NADLER (Titulaire), Madame Michelle LACOSTE (Titulaire), Monsieur Matthieu ROUYEYRE (Titulaire), Madame Isabelle DEXPERT (Suppléant), Madame Isabelle HARDY (Suppléant), Monsieur Sébastien SAINT PASTEUR (Suppléant).

DÉLIBÉRATION N°180702_011

**RÉALISATION D'UN CONTRAT DE PRÊT PSPL D'UN MONTANT TOTAL DE
15 000 000 € AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
(CDC) POUR LE FINANCEMENT D'UNE OPÉRATION DE CONSTRUCTION
D'UN RÉSEAU TRÈS HAUT DÉBIT – PROJET GIRONDE HAUT MÉGA**

DÉLIBÉRATION N°180702_011
RÉALISATION D'UN CONTRAT DE PRÊT PSPL D'UN MONTANT TOTAL DE
15 000 000 € AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
(CDC) POUR LE FINANCEMENT D'UNE OPÉRATION DE CONSTRUCTION
D'UN RÉSEAU TRÈS HAUT DÉBIT – PROJET GIRONDE HAUT MÉGA

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut délibérer

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-1 pour les EPCI,

Vu la délibération du 25 janvier 2018 du Comité Syndical attribuant une Délégation de Service Public (DSP) sur 25 ans relative à l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit (THD) à l'opérateur ORANGE,

Vu l'indemnité de résiliation du Partenariat Public Privé de 36,8 millions d'euros à verser à Gironde Très Haut Débit conformément à l'avenant de résiliation validé par le Comité Syndical du 20 octobre 2016,

Vu le versement prévisionnel de la subvention de 1^{er} établissement au Déléguataire Gironde Très Haut Débit courant 2018,

Vu la modélisation financière du projet Gironde Haut Méga et les besoins en emprunts bancaires pour les années à venir afin de financer les besoins ci-dessus,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 20 juin 2017 donnant autorisation pour la consultation d'un emprunt bancaire dans le cadre du projet Haut Méga,

Le Comité Syndical, après avoir pris connaissance de l'offre de financement de la Caisse des dépôts et Consignations (CDC), et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- De contracter auprès de la Caisse des Dépôts un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt d'un montant total de 15 000 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

DÉLIBÉRATION N°180702_011
RÉALISATION D'UN CONTRAT DE PRÊT PSPL D'UN MONTANT TOTAL DE
15 000 000 € AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
(CDC) POUR LE FINANCEMENT D'UNE OPÉRATION DE CONSTRUCTION
D'UN RÉSEAU TRÈS HAUT DÉBIT – PROJET GIRONDE HAUT MÉGA

Ligne du Prêt : PSPL

Montant : 15 000 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 60 mois

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1,00%

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Déduit

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

- D'autoriser La Présidence à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Formalités de publicité
effectuées le 03 juillet 2018

Adopté à l'unanimité,
Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 02 juillet 2018

Pour expédition conforme,

Le Président de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT